



Lien inexistant du père avec son fil et changement de nom.

Par **toune**, le **06/01/2008** à **13:50**

Mon ex-mari(divorcés par consentement mutuel en juin 2007 et séparés de corps en juillet 2005) ne crée aucun lien avec son fils (âgé de bientôt 3 ans).

En revanche, il paie régulièrement la pension alimentaire.

Cet enfant ne connaît pas son père.

Cette attitude de désintérêt, si elle persiste, peut-elle lui être préjudiciable? Si oui, quelle est la durée moyenne avant de réengager une procédure?(la pension alimentaire étant minime par rapport à son salaire).

Il apparait sur ses chèques bancaires qu'il a changé de nom. Suis-je en droit de lui demander un document confirmant ce changement de nom. Notre fils porte son nom précédant.

Merci pour les eventuelles réponses,

Cordialement,
CB